



Fédération Française de Vol Libre

Delta - Parapente - Cerf-Volant - Kite - Speed-Riding - Boomerang

4, rue de Suisse - 06000 Nice
Agrément Jeunesse et Sports N° 75 S 131

T. 04 97 03 82 82

F. 04 97 03 82 83

www.ffvl.fr
ffvl@ffvl.fr

COMITÉ DIRECTEUR DU 03 OCTOBRE 2015

COMPTE RENDU

Comité directeur

Présents

Acher Raphaël, Appriou Michel, Bénintende Jean-Claude, Braëms Pierre, Bredat Claude, Burlot Bertrand, Collin François, Coste Jean-Louis, Davit Hélène, Debiée Jean-Louis, Demeyer Pierre, Duchesne-de-Lamotte François, Étienne Alain, Fauchier Jeff, Gensac Véronique, Gilles Yves, Lassalle Marc, Lormeau Nicolas, Messmer Jean-Claude, Ouldali Sonia, Pouleau Jean-Pierre, Ribreux Boris.

✓ **Pouvoirs**

Harre Sébastien ->Braëms Pierre
Sénac Thomas ->Bénintende Jean-CLaude

Invités

Bodou Stéphane, Clape Jean-François, Couteaux Bruno, Dedieu Alain, Dessaint Hubert, Jean Dominique, Lebertois Monique, Mouragues Olivier.

Absent

Kauffmann Rémy

Direction technique nationale

Goueslain Yves.

Secrétariat

Maurel Sophie, Drouot Cyril.



Le partenaire officiel du kite

ORDRE DU JOUR DU COMITÉ DIRECTEUR DU 03 octobre 2015

- | | |
|---|--------------|
| 1. Tour de table | |
| 2. Approbation du compte rendu du CD du 30 mai 2015 | vote |
| 3. Rénovation de la formation biplace parapente. Débat | |
| 4. Assurances 2017 : UFEGA - courtier | votes |
| 5. Règlement compétitions kite Vagues | vote |
| 6. Organisation des championnats de France de kitesurf Freestyle, Race et Foil 2016 | votes |
| 7. Mise à jour de l'organigramme fédéral | vote |
| 8. Validation de la liste des gestionnaires de ligne budgétaire | vote |
| 9. Suivi des licences au 30 septembre 2015 | |
| 10. Préparation du budget 2016 et convention d'objectifs avec info sur le plan <i>Citoyens du sport</i> | |
| 11. Point d'étape sur la réforme territoriale à la FFVL | |
| 12. Point d'étape du comité national Parapente | |
| 13. Points d'informations diverses | |
| a. IFKO ; | |
| b. Vol Passion ; | |
| c. Composition des listes haut niveau 2016 ; | |
| d. Laboratoire tests. | |

1. Tour de Table

Chacun se présente aux autres.

Pas de point d'information individuel sur les projets en cours. La plupart des commissions transverses et comités nationaux se réuniront d'ici la fin de l'année. Un point précis sera fait au Comité directeur de décembre.

Les participants sont remerciés, car malgré le changement du lieu habituel il y a beaucoup de présents (35 personnes)

Il est précisé que la date de la prochaine Assemblée générale est fixée au 19 mars 2016 (Lyon à confirmer).

2. Approbation du compte rendu du CD du 30 mai 2015

Lien vers document annexe :

P2 - CD031015 - Projet CR du CD du 30052015 vpresCD.pdf

VOTE NUMÉRO 1

24 VOTANTS

Résultat du vote : Oui à l'unanimité.

Intervention de Jean-Louis Debiée : compte rendu validé, mais quelques petites modifications doivent encore être apportées (demande de correction du titre de la commission mentionnée sur l'intervention de M. Lassalle).

3. Rénovation de la formation biplace parapente. Débat

Lien vers document annexe :
P3 presentation qbi_cd.pdf

Avant de débiter sa présentation, V. Gensac rappelle qu'il est nécessaire de faire un peu d'histoire pour bien comprendre.

En 2014 le constat a été fait que l'organisation de la formation biplace parapente devait évoluer. En effet, au fil des ans et des décisions de la commission Formation parapente le cursus a changé, mais il a aussi perdu de son homogénéité. Notamment en Rhône-Alpes, un nouveau système était expérimenté depuis deux ans.

Un travail conjoint de la commission Formation parapente, du groupe de travail « Cursus biplace parapente » et du Bureau directeur a été effectué en vue de rénover la formation biplace pour l'année 2016.

Ces propositions sont aujourd'hui soumises au Comité directeur de la fédération.

Note d'information : la qualification biplace est une qualification fédérale qui permet l'emport d'un passager. Elle est utilisée de manière professionnelle par les moniteurs d'État (BEES, BPJEPS et EJPS) ou de manière associative. C'est un moyen fabuleux pour faire découvrir notre activité et les biplaceurs associatifs sont vraiment un atout pour la dynamique des clubs. La fédération a vraiment intérêt à l'existence de nombreux biplaceurs compétents.

Le bureau directeur a récemment proposé que trois formules soient retenues pour l'obtention de la qualification biplace :

Préformation ou parrainage pour l'entrée en formation ;

N°1 / formation modulaire : 3x2 jours ;

N°2 / formation compactée : 6 jours ;

N°3 / formation en école : 6 jours consécutifs ou non.

Retour ensuite vers la commission Formation qui retouche le texte : La terminologie évolue un peu. Elle propose de remplacer le titre du cursus 3 "formation en école" par "sous tutorat", remettant le formateur-tuteur au centre de cette formule, au lieu d'une école, où les moniteurs peuvent changer.

Pour information : Dans la commission Formation, toutes les ligues sont représentées par leur RRF qui est par ailleurs membre du comité directeur de sa ligue.

Objectif de la Qbi -> attirer et conserver un maximum de licenciés sur ce créneau en élargissant notre offre.

Intervention de P. Braëms : il n'y avait pas de monitorat dans les anciens systèmes de Qbi.

Intervention J.C. Messmer : problème d'adéquation de la Qbi aux réalités du terrain ; notamment les propositions de la commission Formation aux ligues.

Précision de C. Bredat sur le propos de J.C. Messmer : on a, par exemple, plus le choix des dates de formation dans cette nouvelle version de la Qbi.

F. Collin : en réaction, il rappelle que le BD a justement décidé de reculer le vote du texte à un CD ultérieur pour avoir le temps de consulter les présidents d'APL.

Y. Gilles : ne comprend pas pourquoi, bien que sa ligue (et les ligues en général) ai(en)t dit globalement non à ce texte à Valence, le BD continue dans la direction d'une nouvelle version de la Qbi sans que les RRF ne prennent en considération l'avis des présidents de ligues.

P. Braëms: fait un point sur l'essence de la Qbi actuelle. C'est-à-dire qu'elle doit être adaptée à tous ceux qui souhaitent se qualifier... et les moniteurs doivent pouvoir exercer correctement avec un suivi de formation. Par ailleurs la « formation compactée » proposée par les ligues est une mauvaise formule.

Y. Goueslain : la commission Formation va travailler cet automne sur le projet 2016... le projet n'est apparemment pas mur. Les ligues se sont beaucoup exprimées. Il faut trouver un compromis aussi avec tous les autres acteurs en jeu.

J.C. Messmer : propose de soumettre le vote de la Qbi après la réunion de l'APL, pour que les ligues puissent faire leurs propositions.

C.Bredat : mentionne que sa ligue a organisé trois sessions de Qbi cette année et que les trois étaient pleines.

F.Collin : comprend que le BD veuille augmenter le nombre de Qbi... mais pas au risque du qualitatif. Il précise également que la mention « sur tout le territoire » pose problème.

V. Gensac répond : aucun soucis au sujet de la qualité, car il y a eu la mise en place de cahiers des charges et de référentiels prévus à cet effet. Par ailleurs le texte de la Qbi, porté par la commission Formation, fait l'objet de nombreux aller/retour entre le RRF et les ligues... Aussi et concernant la problématique des calendriers des sessions Qbi par ligue, comme il n'y a pas assez de disponibilités, nous avons proposé une ouverture des possibilités de formation à tout le territoire.

P. Braëms : ne comprend pas pourquoi il ne peut pas discuter avec les présidents de ligues...

S. Ouldali : Quelles sont les options suite à ce débat ?

V. Gensac répond : il s'agit de faire avancer les choses en informant... le texte sera renvoyé ensuite.

B. Couteaux, représentant du SNMVL : précise que "ce qui est important pour nous c'est le droit d'exercer... ce que nous trouvons regrettable : c'est de ne pas nous faire confiance vis-à-vis de nos compétences de formation quant à la problématique du tutorat".

En synthèse :

- le projet de cursus de formation biplace parapente sera présenté à la prochaine réunion de l'APL prévue du 16 au 18 octobre espérant qu'un consensus soit trouvé ;
- un vote électronique du Comité directeur sera ensuite organisé afin de permettre une communication lors de la commission Formation de fin novembre.

4. Assurances 2017 : UFEGA - courtier

Lien vers document annexe :

P4 - CD031015 - Grille evaluation courtier - AO 2015 vdef.pdf ET P4bis-UFEGA_Assurances_V10.pdf

VOTE NUMÉRO 2

24 VOTANTS

Le Courtage d'assurances et l'UFEGA : problématique de transparence et ses conséquences pour la FFVL.

Au départ : refus de l'UFEGA de procéder à un appel d'offres à courtiers pour 2017.

Conséquence 1: le CD valide le fait de lancer un appel d'offres à courtiers, le dernier datant de 12 ans.

Action 1 : la commission des Assurances de la FFVL lance un AO, et Air Courtage n'a pas souhaité y répondre de manière officielle (pour des raisons de conflit d'intérêts car c'est aussi le courtier de l'UFEGA).

Action 2: la commission des Assurances retient les trois candidatures et organise un échange oral en complément des dossiers écrits

Intervention J.L. Coste : le schéma décisionnel de l'UFEGA est peu adapté aux besoins de la FFVL. A posteriori, nous pouvons regretter que l'UFEGA n'ait pas fait un AO à courtiers de son côté.

Intervention de J.C. Bénintende : Depuis le décès de Dominique Mereuze, le fonctionnement de l'UFEGA a complètement changé, et notamment sous la nouvelle présidence.

JL Coste confirme que les process ont effectivement évolué. Perte de légitimité de la FFVL au sein de l'UFEGA alors que l'on pèse 40% de leur assiette.

Question de F. Duchesne : a-t-on eu des avantages avec ce partenariat ?

Réponse de J.L. Coste : oui, étant donné notre accidentologie actuelle.

- Rester à l'UFEGA c'est aussi continuer d'assumer les risques des autres FD.
- Quitter l'UFEGA c'est conserver la maîtrise des contrats afin de les adapter spécifiquement et plus facilement, mais aussi continuer à assumer nos résultats sinistre à prime.

J.L. Coste : si on reste à l'UFEGA et qu'on transfère nos pouvoirs à l'UFEGA c'est plus la peine d'avoir une commission Assurances.

Sonia : l'intérêt d'être groupé dans l'UFEGA a-t-il une incidence sur le tarif pour nos licenciés ?

Réponse de J.L. Coste : ça dépend des années, en fonction du rapport sinistre à prime. C'est de la négociation. C'est un marché qui est fluctuant.

A. Etienne : indique que tout semble joué car mise en avant que d'éléments pour sortir de l'UFEGA. Il demande si l'on a des éléments inverses à prononcer pour éclairer le débat.

F. Duchesne : au final l'UFEGA ne négocie pas mieux que la commission des Assurances à la FFVL, de plus ne pas être chez eux nous laisse plus de maîtrise. Il n'y a donc pas vraiment d'intérêt de rester à l'UFEGA en l'état, sauf sous réserve qu'ils évoluent structurellement, ce qui n'est pas à l'ordre du jour chez eux pour le moment, et qui est rédhibitoire.

J.C. Bénintende : fait un rappel historique (Air courtage était déjà le courtier de la FFVL avant notre intégration dans l'UFEGA) et précise qu'au départ nous n'étions pas les bienvenus à l'UFEGA car notre sinistralité était conséquence. C'est D. Mereuze qui nous a soutenu.

J.P. Pouleau : si l'UFEGA nous met devant une "fin de non recevoir", alors il n'est plus question non plus de faire des efforts seulement de notre côté.

VOTE 1 : Voulons-nous rester au sein de l'UFEGA en mettant nos statuts en conformité avec ceux de l'UFEGA ? **NON à l'unanimité**

J.L. Coste : présente les 20 critères d'évaluation des courtiers qui ont permis à la commission des Assurances de faire leur choix, en respectant un barème de notation.

Présentation des notes :

1. Verspieren : 91pts
2. Gras Savoye : 84pts
3. AMTM : 50pts

Remarque de J.P. Pouleau : la personne de Gras Savoye qui a présenté le projet d'assurance à la FFVL vient d'être recruté chez Verspieren.

Remarque A. Dedieu : avec un courtier de taille importante, nous avons plus de force pour négocier avec les assureurs. Par exemple, concernant la problématique du rapatriement : le rapatriement peut être mieux négocié par un gros courtier, car le rajout des rapatriements générés par la FFVL sera mieux absorbé dans la masse de la totalité de ses rapatriements en cours.

VOTE 2 : Validons-nous le choix du courtier fait par la commission des Assurances ?

Oui à l'unanimité pour choisir Verspieren.

A l'issue de ce vote, la commission Assurances aura mission de réfléchir sur :

- devons-nous nous enregistrer à l'ORIAS ?
- Qu'en est-il des primes forfaitaires ?
- et du positionnement concurrentiel : FELA, HKA, etc... ?
- Comment peut on en bénéficier du positionnement de notre futur courtier afin de recruter/d'attirer de nouveaux licenciés en fonction d'une offre d'assurances plus attractive ?

afin de faire des propositions au Comité directeur.

5. Règlement compétitions kite Vagues

Lien vers document annexe :

P5 - CD031015 - Projet-règlement-vagues-2015-vpresCD.pdf

VOTE NUMÉRO 3

24 VOTANTS

Nécessité de voter maintenant ce règlement car le championnat a lieu dans quinze jours.

O Mouragues : précise que ces modifications sont proposées à la demande des compétiteurs. Principale évolution : il y a désormais une notation des sauts dans la discipline, et non plus seulement le surf sur la vague. Aussi, ce n'est plus un championnat OPEN, car nous avons maintenant suffisamment de participants et nous ne devons pas se priver de récompenser les compétiteurs français sur nos championnats nationaux.

F. Collin : on a failli être les premiers à proposer cette évolution, mais finalement non, nous sommes les seconds ; cette « mise en conformité » est en revanche et par conséquence logique et cohérente.

Il souligne que c'est une mise en conformité avec le règlement international.

Résultat du vote : Oui à l'unanimité.

6. Organisation des championnats de France de kitesurf Freestyle, Race et Foil 2016

Lien vers document annexe :

P6-présentation-Kite-Calendar competition 2016.pdf

VOTE NUMÉRO 4

24 VOTANTS

P. Demeyer : il s'agit de valider une partie du calendrier des championnats de France Kite -> championnat freestyle, race et foil, speed (voir tableau ci-dessous).

CANDIDATURES CDF FREESTYLE, RACE-FOIL ET SPEED 2016				
LIGUES	STRUCTURES	PERIODES	RESPONSABLES	MAILS
CHAMPIONNAT FREESTYLE				
NOUVELLE CALEDONIE	LIGUE NC	Automne 2016	Philippe BERTON - Président	phb@mls.nc
LANGUEDOC ROUSSILLON	LIGUE LR	Juin ou Septembre 2016	Yves Gilles - Président	ygilles3@orange.fr
CHAMPIONNAT RACE ET FOIL				
NOUVELLE CALEDONIE	LIGUE NC	Automne 2016	Philippe BERTON - Président	phb@mls.nc
BRETAGNE	CLUB KAFKITE	Automne 2016	Fred TENDRON - Président	frederic.tendron@orange.com
CHAMPIONNAT SPEED				
LANGUEDOC ROUSSILLON	LIGUE LR	Juin ou Septembre 2016	Yves Gilles - Président	ygilles3@orange.fr

Problématique cette année : nous avons un candidat de Nouvelle Calédonie. Si nous organisons les championnats là bas, le coût pour les participants sera plus élevé et il aura donc un risque qu'il y ait moins de participants. Pour palier ce risque : recours au financement participatif pour financer une partie du transport (1400€/compétiteur). Si échec de ce dispositif, c'est à la ligue de prendre en charge le financement.

Intervention de M. Lassalle : seules les ligues maritimes seront concernées par cette contrainte de financement ? Réponse de P. Demeyer : OUI.

Intervention O. Mouragues : la ligue de Nouvelle Calédonie est très motivée et ses pratiquants sont très présents en France (même si leur transport est en grande partie pris en charge par l'État).

P. Demeyer : tout a été mis en oeuvre pour essayer de soutenir le dossier de la Nouvelle Calédonie mais les sommes à engager, notamment au niveau des ligues sont trop importantes. Et les votes de RRC n'ont pas été non plus en faveur de la Nouvelle Calédonie comme candidat.

M. Appriou : le risque, avec la prévision de ton analyse statistique sur le nombre de kiteurs compétiteurs présents, est "d'exploser" les budgets et de mettre les ligues en difficulté si le nombre de participants est plus important que prévu.

Y. Gilles et O. Mouragues: beaucoup de coureurs ont des réticences à aller à l'étranger c'est de l'argent dépensé inutilement... De plus, et de manière générale, si la solution du financement participatif fonctionne, il s'agira d'aller voir le centre des impôts pour bénéficier d'une défiscalisation.

F. Collin : même si les ligues financent ces voyages, ce serait nécessairement au détriment d'autres actions pour le kite ou pour les autres disciplines.

S. Bodou : Les habitants de Nouvelle Calédonie sont aussi bien au courant de la problématique de distance pour ceux résidant en métropole ; on ne les froissera donc pas non plus de trop si nous ne les retenons pas comme candidats...

M. Appriou : si on met en place un système de financement participatif pour le kite, on crée un précédent applicable aux autres disciplines ; or, pour le boomerang chacun paye ses déplacements, et il y en a beaucoup à l'étranger en ce qui nous concerne.

Présentation des résultats des votes de la commission Compétition kite : La nouvelle Calédonie n'est pas retenue. La ligue Languedoc Roussillon est retenue pour le « Freestyle » et le « Speed », le club Kafkite de Bretagne est retenu pour le « Race et Foil ».

Ligue Languedoc Roussillon = 10	KAFLITE = 9	Ligue Languedoc Roussillon = 9
Abstention = 2	Ligue Nouvelle Calédonie = 1	ABSTENTION = 2
	ABSTENTION = 2	

VOTE : Valide-t-on le choix de la commission ? Oui à l'unanimité

Un courrier sera adressé à la ligue de Nouvelle Calédonie pour les remercier de leur dossier et leur expliquer les raisons du choix du Comité directeur.

7. Mise à jour de l'organigramme fédéral

VOTE NUMÉRO 5

24 VOTANTS

Mise à jour de l'organigramme :

Commission Disciplinaire de 1re et 2e instance -> Denecker Emmanuel RETRAIT - OCT 15

Commission Espaces de pratique	->	Paul-Guers Hervé	RETRAIT - OCT 15
Mission espace aérien	->	Paul-Guers Hervé	RETRAIT - OCT 15
Commission Financière	->	Thiébault Stéphane	ELECTION - OCT 15

Intervention de M. Lebertois : qui présente très chaleureusement les compétences de Thiebault Stéphane qui intègre la commission Financière : il est, par ailleurs, responsable administratif et financier.

Intervention de H. Davit qui indique que l'organigramme sur le site Internet n'est pas mis jour, exemple : la commission féminine n'apparaît pas...

Réponse de B. Burlot : bien que l'organigramme sur le site Internet ne soit pas un document contractuel, le secrétariat se chargera bien évidemment d'effectuer la mise à jour.

Résultat du vote : Oui à l'unanimité.

8. Validation de la liste des gestionnaires de ligne budgétaire

Lien vers document annexe :

P8 - CD031015 - Gestionnaires lignes budgétaires 2015 pour valid.pdf

VOTE NUMÉRO 6

24 VOTANTS

Résultat du vote : Oui à l'unanimité.

9. Suivi des licences au 30 septembre 2015

S. Maurel présente l'outil statistiques du suivi des licences qui a été mis à disposition des élus du CD sur l'intranet fédéral donnant la possibilité de suivre l'évolution d'année en année pour l'ensemble de la FFVL ou de façon détaillée par activités.

Question de H.Davit : est-ce que ces statistiques peuvent être communiquées au public ?

Réponse de S. Maurel : oui, dans la mesure où elles seront rendues public ensuite.

S. Maurel précise également qu'un espace "réservé" au CD a été créé dans lequel peut être trouvé des documents tels que les CR de BD, de CD, les statuts... Une présentation du contenu est rapidement faite. Cet espace pourra évoluer fonction des besoins et selon les demandes.



10. Préparation du budget 2016 et convention d'objectifs (avec info sur le plan Citoyens du sport)

Y. Goueslain : la demande de subvention ministérielle de 450 000 € doit être prête pour octobre prochain. On est dans la continuité des budgets établis jusqu'à lors. Les grandes lignes du budget prévisionnel 2016 de la FFVL doit être validé par le CD.

Y. Goueslain : Concernant le dispositif « Citoyens du sport » : la France a été secouée en début 2015 par les événements tragiques que nous savons tous ; pour trouver des solutions à cette situation de crise, différentes pistes ont été ouvertes, dont le plan « Citoyens du sport » pour notre ministère J&S, afin de faire passer les valeurs citoyennes via la pratique sportive afin de participer à améliorer la situation de la cohésion sociale.

Pour cela :

- Désigner un référent technique (Chris Cessio) -> pour recenser et coordonner les missions sur le territoire français.
- Désigner un référent élus -> afin de garantir l'appropriation du plan par l'ensemble de l'organisation fédérale. Cette désignation devra intervenir au prochain CD en décembre.
- Possibilité de faire porter ce projet par la commission Vie Associative ou en créer une autre spécialement dédiée. Décision au CD de décembre

11. Point d'étape sur la réforme territoriale à la FFVL

J.C. Messmer : les choses avancent, mais à des rythmes différents en fonction des ligues, et en fonction des options choisies (fusion ou absorption,) certaines ligues ont fait le choix de créer un comité de coordination.

Y. Gilles : pour la ligue Languedoc Roussillon, rester avec deux identités réunies au sein de la même ligue est la meilleure alternative. Cela nous permet aussi de ne pas trop nous éloigner des métropoles à proximité, ainsi que des licenciés. Chaque ligue a aussi son entité juridique propre et la fusionner demanderait de revoir entièrement lesdites structures.

Alain Etienne : invite à voir ce qui se fait en la matière chez les autres fédérations pour éventuellement s'en inspirer.

12. Point d'étape du comité national Parapente

Lien vers document annexe :

P12 - CD031015 - Note pour CNP + projet lettre.pdf

V. Gensac : le CNP permettrait de bien traiter les sujets propres au parapente avant qu'ils n'arrivent en BD ou au CD. Pour cela il faut se réunir afin de trouver quelle est la meilleure solution pour le rendre opérationnel -> réunion nationale ou décentralisée ?

En parallèle, est aussi à l'étude le projet d'une lettre dédiée au parapente, sous le titre, par exemple, de « Parapente Passion ».

P. Braëms : j'ai mis du temps à trouver l'intérêt d'un CNP, mais cela semble maintenant important de le faire pour renouer avec nos licenciés, avec plus de proximité avec eux. Pourquoi pas appeler cette future première réunion « Une assise nationale », afin de motiver les personnes volontaires à ne pas rater ce virage.

H. Davit: le CNP répond à une vraie demande de terrain, et peut aussi apporter de nouvelles énergies !

13. Points d'informations diverses

a. IFKO ;

F.Collin : nous étoffons notre partenariat avec la Fédération portugaise de kite : c'est un élément important pour le développement de l'activité internationale.

O.Mouragues rappelle son rôle de président de l'AFCK et d'élu au comité exécutif de l'IKA. Il observe attentivement le développement de l'IFKO qui immanquablement va créer ou induire des bouleversements à l'international.

Y. Goueslain : on est dans un système où le lobbying et les réseaux jouent énormément, les intérêts sont grands et la stratégie du CIO est difficilement perceptible. On profite aujourd'hui d'une opportunité qui peut nous aider à conserver le kite à la FFVL. Les règles du jeu évoluent en permanence et tout peut changer à tout moment. Fin 2016 nous serons fixés sur la délégation du kite, mais rien ne sera certainement terminé pour autant... Le kite aura dans le futur certainement une vie dans les deux fédérations. Actuellement le plus important pour le ministère est que les sportifs puissent participer aux compétitions internationales et que le kite accède aux JO.

V. Gensac : Ce qui est intéressant en termes de discours pour l'IFKO, c'est que le kite n'est pas de la voile, et que l'élément essentiel du kite est l'air tout comme pour la FFVL, car « l'air est notre élément ».

b. Vol Passion ;

V. Gensac : remercie Cyril Drouot, le chargé de communication, pour le travail réalisé cette année, notamment sur la refonte du site Internet. Afin de poursuivre et finaliser les travaux en cours, il semble judicieux, concernant la refonte de Vol Passion, de le conserver encore en l'état, pour cette rentrée 2015/2016.

Remarque de M.Lassalle : les articles de kite dans VP ne sont pas destinés à un public spécialisé, d'où la nécessité de vulgariser un minimum le contenu des articles... notamment concernant les « anglicismes ». Proposition de solution -> faire un glossaire de termes spécifiques kite.

c. Composition des listes haut niveau 2016 ;

Y. Goueslain : en 2013 nous avons eu la reconnaissance du haut niveau kite, mais il a fallu un an de lobbying pour avoir un nombre d'inscrits conséquent sur nos listes de haut niveau.

Cette année les structures du PES kite ont été labellisées et nommées « pôles ».

Actuellement, le ministère met l'accent sur l'accompagnement socio-professionnel des SHN. Une réforme du haut niveau est en cours et verra certainement une diminution notable du nombre de SHN en 2017 assorti d'une réorganisation des filières et le remplacement du PES par le PPF (Projet de Performance Fédéral).

Intervention de F. Duchesne qui apporte davantage de détails sur la protection des sportifs :

- modification du certificat médical de non contre-indication.
- introduction de la maladie professionnelle chez le sportif. La FD devra dans ce cadre fournir des tableaux caractérisant ces maladies...

J.F. Clape : pour cela, il faudra éliminer tous liens entre les maladies inhérentes à la pratique desdites activités et celles déjà pré-existantes pour éviter de créer des critères ouvrant une boîte de pandore, sur ce qui relève de notre cadre d'intervention ou non... En plus de notre détection sportive, nous devons donc aussi surveiller que le cadre médical du pratiquant s'inscrive bien dans celui pour lequel on l'attend.

d. Laboratoire tests.

J.C. Bénintende : la dernière réunion s'est tenue le 29 septembre, tout se dirige dans la bonne direction. La seule zone de flou concerne l'agrément du laboratoire : par le ministère des sports et des transports... et/ou par le laboratoire extérieur allemand très onéreux... Néanmoins, la norme EN suffit pour le moment. Nous n'avons donc pas besoin de rajouter la couche LTF.

Fin de réunion.

